

## **Règlement intérieur du Secteur Jeunes**

Le Secteur Jeunes du Centre Social la Livatte est déclaré auprès de la Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) et de ce fait, soumis à une réglementation. Il accueille un public mixte âgé de 11 à 17 ans.

### **I – Temps et lieux d'accueil, période d'ouverture.**

#### ➤ Hors vacances scolaires

- Les Lundis : Atelier Vidéo de 18h30 à 20h au centre social la Livatte :
- Les lundis, mardis et les jeudis, accompagnement à la scolarité à la Livatte :
  - De 16h15 à 17h45, accueil des primaires
  - De 17h45 à 19h15, accueil des collégiens et lycéensLes lundis de 17h45 à 18h30 pour les collégiens et lycéens.
- Les mercredis après-midi de 13h30 à 17h30, différentes activités culturelles, sportives, de découvertes ou ludiques... seront proposés au sein de la Livatte ou en déplacement (programme d'activités distribué à chaque période).
- Les vendredis de 17h à 19h, accueils ludiques et sportifs au sein de la Livatte.
- Quelques vendredis en soirée de 19h à 22h.

### **II – Conditions d'inscriptions**

Pour toutes inscriptions au Secteur Jeunes, la famille doit fournir aux animateurs :

- Un dossier d'inscription,
- Une attestation d'assurance extra-scolaire,
- Photocopie du carnet de santé (vaccin),
- Adhésion de 12 € au centre social.

En cas d'accident ou de maladie, lorsque le jeune est au centre social, le personnel prévient les parents. En cas d'absence de ceux-ci, j'autorise les responsables du Secteur Jeunes à prendre les mesures nécessaires par l'état du jeune, soit une visite médicale, soit en centre hospitalier et le cas échéant, à subir une intervention médicale.

### **III – Participation financière**

La participation financière varie selon l'activité et le quotient familial :

- Les Bons Vacances de la mairie sont à demander au Service Scolaire du Centre Administratif de la Mairie de Roanne. Un parent devra s'y présenter, muni de l'attestation CAF avant le début des vacances d'hiver.
- Les attestations de la CAF et de la Mairie sont à remettre au CSLL.

A l'occasion d'un départ en camp, les parents, munis d'une attestation fournie par le centre social la Livatte, devront se rendre au Service Scolaire du Centre Administratif de la Mairie de Roanne récupérer une aide spécifique aux camps.

La participation étant modulée en fonction du quotient familial des familles, les parents ou tuteurs allocataires de la caisse d'Allocation familiales autorisent le gestionnaire du service à consulter CAFPRO, service mis en place par la CAF. En cas de refus, le tarif appliqué sera le tarif maximum.

La caisse d'Allocation Familiales, la mairie de Roanne ainsi que le Conseil général soutiennent le fonctionnement de notre accueil de loisirs.

#### **IV- Période de vacances scolaires.**

Le secteur jeunes est ouvert toutes les vacances d'hiver, de Pâques, de Toussaint et partiellement pendant les vacances d'été et de Noël.

- Les programmes d'activités seront distribués aux jeunes quinze jours avant les vacances, les parents devront en prendre connaissance.
- Les inscriptions aux activités devront se faire auprès des animateurs et seront prises en compte seulement lorsque l'activité sera réglée.  
Aucun remboursement ne sera possible si l'annulation n'est pas faite 2 jours à l'avance.
- Les activités proposées pourront, par manque d'inscrit, être annulées.

Je soussigné.....vouloir adhérer au Secteur Jeunes du CSLL et avoir pris connaissance du Règlement Intérieur.

Signature du Jeune  
Précédé de la mention « Lu et approuvé »

Roanne, le  
Signature des parents